Image not found or type unknown

Besoin d'aide concernant la CNF

Par **nouhan9**, le **04/05/2016** à **16:59**

Bsr svp quelqu un peut m'aider concernant la nationnalité française je vous explique ma sitution et je t'attend votre réponse :) alors la copie intégrale acte de naissance de mon père indique que sa mère a une nationnalité française c'est algérienne née à Maghnia (Algérie) en 1916 et décédée en 1968 et au moment de l indépendance a vécu au Maroc... et mon père c'est un marocain né à Oujda (Maroc) en 1954.. On a aucune jusitifcation de ma grand mère qu elle est française on a que son acte de naissance, son acte de décés, son acte de mariage et le numéro de sa carte d'identité.. est ce que mon père a le droit d avoir cette nationnalité? et quelles sont les démarches que je peux fournir? et merci d'avance :)

Par **youris**, le **04/05/2016** à **18:20**

Bonjour,
Il est normal que votre grandmère née en algérie soit française puisq'à l'époque l'algérie était française mais en 1962 l'algérie est devenue indépendante et les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.
Donc votre grand mère et son fils sont sans doute devenus algériens en 1962;
SALUTATIONS

Par **nouhan9**, le **04/05/2016** à **18:39**

merci pr votre réponse mais est ce que mon père a le droit d'avoir cette nationnalité française? prcq sur sa copie intégrale indique que sa mère a une nationnalité française

Par **youris**, le **04/05/2016** à **18:49**

Je vous ai indiqué qu'il est normal que votre grand mère ait la nationalité française puisque née avant l'indépendance.
Mais les français de droit local ont perdu la nationalité française en 1962 donc il est probable que votre père ait perdu la nationalité française quand l'algérie est devenue indépendante.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés